

Problème de prix : ponette achetée pleine mais vide

Par **louwanno**, le **24/03/2009** à **19:14**

bonjour

je ne sais pas si je suis dans la bonne rubrique mais j'ai besoin de conseils.

voilà:

nous avons acheté à 1800€ une ponette oi pleine de 7 mois en octobre 2008. le veterinaire que nous avons fait venir nous a dit qu'il n'etait pas nécessaire de faire une echo car il voyait le poulain bouger dans le ventre de sa mère.après des mois de surveillance ne voyant toujours rien venir alors qu'elle devait etre à terme nous rappelons ce veterinaire. il nous dit qu'elle est vide. le poulain perdu ou la jument jamais pleine... nous informons l'ancien proprietaire qui ne veut rien savoir d'un arrangement concernant le prix. Avons nous un recours car nous aurions jamais mis ce prix pour la jument sans le poulain? MERCI
CORDIALEMENT

Edit du titre, non explicite. S_C

Par **Camille**, le **25/03/2009** à **17:25**

Bonjour,

Toujours un peu le même problème. Tout dépend de ce qui est écrit dans le contrat. Le vendeur garantissait-il la venue à terme d'un poulain viable ?

Ou garantissait-il seulement qu'elle était pleine, ce qui ne garantit pas une naissance viable ?

Ou ne garantissait-il... rien du tout ?

Si le véto voyait le poulain bouger, où est-il passé ? (le poulain, pas le véto)

L'absorption d'un embryon sont des choses qui arrivent, mais rarement à ce stade.

Par **louwanno**, le **25/03/2009** à **18:48**

nous avons malheureusement pas de contrat. si il y avait un probleme avec le poulain il nous a dit que l'on s'arrangera mais tout est verbal.

pour le veto il nous dit que la jument avez une fausse couche. on y croit pas du tout car après plus de 7mois on l'aurai vu la surveillant tout les jours.

Par **Camille**, le **26/03/2009** à **09:33**

Bonjour,

Ben oui... en général, une fausse couche, ça passe difficilement inaperçu, il me semble.

D'après le véto, il est passé où, le foetus ? La ponette en a fait son casse-croûte du matin ?

Pour le reste, malheureusement, accords uniquement verbaux, vous êtes tributaire du bon vouloir du vendeur.

Dans un domaine voisin, je ne connais aucun contrat de vente d'une lice supposée pleine qui garantirait "le résultat des courses". Même dans le cas d'un contrat de location d'un étalon pour saillie, le loueur ne garantit jamais le résultat. Il garantit qu'il y aura saillie, point. Tout au plus, la coutume veut que le loueur propose une nouvelle saillie gratos, si la première n'a rien donné. Si la saillie a bien eu lieu et que la lice est réputée fécondée, le loueur de l'étalon ne garantit pas qu'il y aura une portée à la clé, encore moins une portée viable, encore moins une portée conforme aux standards de la race.